

questions d'achat

Lettre d'information du service achat

Février 2017

#17

Carte achat : modalités d'utilisation

La carte achat est un moyen de paiement mis à disposition des agents de l'Inserm.

Achats possibles

- Achats de **documentation** (librairie en ligne)
- **Publications scientifiques** (frais de publication)
- **Frais d'inscription** (colloques, séminaires...)
- **Achats « de proximité »** (quincaillerie, épicerie...)
- Petits montants pouvant être réalisés sur internet

Achats non autorisés

- Besoins **couverts par un marché** (hôtellerie...)
- Montant **supérieur à 5 000 €HT**,
- **Besoins des agents en mission**
- Articles n'ayant aucun rapport avec les missions du porteur (vêtements, jouets...)

Les agents intéressés adressent leur demande à l'agent comptable de leur délégation régionale.

Pour davantage d'information, il est recommandé de prendre connaissance du guide du porteur de carte achat disponible auprès de vos responsables achat.

SNCF : La carte fréquence, c'est quoi ?

Si vous êtes amenés à vous déplacer régulièrement en France, via le réseau ferroviaire, la souscription à une « carte fréquence » peut être un levier d'économies. Il existe deux types d'abonnements payants :

Fréquence 50



de réduction garantis sur le tarif Pro.
Carte amortie en moyenne dès 10 allers-retours

Fréquence 25



de réduction garantis sur le tarif Pro.
Carte amortie en moyenne dès 4 allers-retours par an.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à envoyer un mail à inserm@travelplanet.fr

Travel Planet étudiera votre profil voyageur (nombre de voyages réalisés, fréquence...)
et vous conseillera sur l'opportunité ou non de souscrire à un tel programme.

Acquisition de modèles de recherche

Après la phase d'expérimentation au sein de la délégation Grand-Ouest, le marché national et inter-établissement portant sur l'acquisition de modèles de recherche a été déployé depuis le mois de janvier au sein des délégations

Grand-Est, PACA, Rhône-Alpes Auvergne, Paris V et Nord-Ouest.

Les autres délégations seront progressivement concernées de mars à mai 2017.